



INTERESSEMENT Fnac Paris 2024



A l'origine de ce montant tant attendu par de nombreux collègues, une savante série de calculs répartis en 3 étapes.

Ça commence par la multiplication d'un critère quantitatif (le taux de rentabilité magasin hors frais de siège) et d'un critère « qualitatif » (le NPS magasin) à l'aide d'un tableau à double entrée pour chacun de ces deux items (taux ou score et évolution) : le coefficient déterminé par le taux de rentabilité magasin/évolution ROC multiplié par la somme déterminée par le score du NPS magasin/évolution N-1.

Puis, il y a un partage de l'enveloppe globale entre une part collective et solidaire de 75% et une part liée aux résultats du magasin de rattachement de 25%. **C'est cette part solidaire de 75% propre à Paris (elle est moindre dans les autres sociétés Fnac) qui permet de ne pas avoir des écarts allant du simple au double entre nos magasins parisiens.**

Enfin, il y a l'introduction ou non d'un booster lié à l'omnicanalité pouvant aller jusqu'à 70€/personne des magasins éligibles. Sont alors pris en compte l'évolution des volumes C&C et des commandes FnacShop et Fnac.com retirées en magasin/N-1. Grâce aux effets de la loi Darcos, les salariés de quatre magasins parisiens (Forum, Montparnasse, St Lazare et Beaugrenelle) bénéficient de ce booster. **Ce n'est pas cher payé pour la Fnac vu le CA supplémentaire qu'elle dégage grâce à ce surcroît d'activité (dans l'ensemble des magasins) et qui n'implique pas pour elle un surcroît d'embauches (quel que soit le magasin).**

Au final, tout cela donne des sommes (en brut) allant de 481,18€ à 725,68€. Très éloignées de celles à 4 chiffres que les plus anciens d'entre nous ont pu connaître. Très insatisfaisantes au vu de ce que la Fnac rapporte à ses dirigeants. Ces montants ne valorisent nullement le travail fourni au quotidien. Au contraire, ils reflètent la (non) politique salariale de notre entreprise : maîtrise des enveloppes et très faible et insuffisante redistribution des profits aux salariés.

Pour rappel, voici les montants des intéressements des magasins parisiens pour ces 3 dernières années (seuls les salariés titulaires d'un contrat de travail conclu avec l'entreprise comptant au moins 3 mois d'ancienneté bénéficient de cette prime) :

	2022	2023	2024
Forum	735,47 €	457,91 €	589,68 €
Etoile	825,92 €	457,91 €	591,93 €
Montparnasse	735,47 €	549,16 €	543,18 €
St Lazare	763,47 €	657,91 €	725,68 €
Italie 2	798,28 €	517,22 €	/
Champs	787,81 €	581,41 €	481,18 €
Beaugrenelle	581,99 €	523,91 €	533,18 €

La campagne de souscription se déroulera du 22 avril au 12 mai soit par renvoi de bulletin soit en ligne. Attention, sans de réponses de la part des salariés, les sommes seront automatiquement placées. Elles resteront alors indisponibles pendant 5 ans sauf cas légaux de débloqué anticipé.